



Rivière-Ouelle

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, Adam Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier;

1. **Que** lors de la séance publique du 2 juillet 2013, le conseil municipal de Rivière-Ouelle, a adopté le **« règlement numéro 2013-2 visant à remplacer le règlement numéro 2003-1 relatif au traitement des élus municipaux »**.
2. **Que** ledit règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014;
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal situé au 106, rue de l'Église à Rivière-Ouelle, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, CE 4^{ième} JOUR DU MOIS DE JUILLET 2013.

Adam Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier